Vlieghe 1. — Marie Delaissez, rue de Cohem 78. — Charlotte Bernaert, rue de Condé, cour Spelmans. — Charles Geeroms, rue du Trichon 58. — Marie Prévost, rue Marengo 7. — Jules Roy, rue Decrême, cour Barême 4. — Blanche Vanherpe, rue de la Perche, à la Brasserie.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 19 MAI. — Blanche Fournier, 3 mois, rue du Parc, cour Vaissier 2. — Amélie Ghesquière, 62 ans, ménagère, rue Turgot 45. — Hubert Delnatte, 47 ans, cabaretier, rue St-Antoine 72. — Jean Débarbieux, 77 ans, tisserand, rue du Duc 11. — Adèle Desbarbieux, 8 ans, rue de Maufait, cour Brulois 5.

Du 20. — Dubois, présenté sans vie, rue Lannes, au Pile 9. — Pierre Lacaeyse, 60 ans, cabaretier, rue du Collége 130. — Auguste Vandenbroucke, 10 ans, Hospice-Civil. — Henri Catteau, 6 ans, Hôtel-Dieu. — Jeanne Vancassel, 6 mois, rue des Longues-Haies, cour Roussel 8. — Casimir Mahutte, 46 ans, horloger, rue de l'Epeule 224. — Amélie Rapaille, 64 ans, ménagère, Hôtel-Dieu. — Marie Lericq, 10 mois, rue du Fontenoy, fort Frasez 63.

MARIAGE du 20. — Alphonse Paret, 32 ans, domestique et Marie Piémont, 24 ans, cuisinière.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille **Mahutte-Beuscart**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur **Casimir-Etienne Mahutte**, décédé à Roubaix, le 20 mai 1882, à l'âge de 46 ans et 10 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister au Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 22 courant, à 9 heures, en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 3 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Epeule, 224.

Les amis et connaissances de la famille **Carton-Jubaru**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur **Florentin Jubaru**, veuf de Dame **Eugénie Duquennoy**, décédé à Leers (Nord), le 19 mai 1882, à l'âge de 79 ans et 9 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 23 courant, à 10 heures, en l'église de Leers. — L'assemblée à la maison mortuaire, route du Canal.

Les amis et connaissances de la famille **Drubay**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur **Jean-Baptiste Drubay**, curé de Leers, décédé pieusement à Leers, le 20 mai 1882, dans sa soixante-quinzième année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 23 courant à 11 heures, en l'église de Leers. L'Office des Morts sera chanté la veille à 6 heures du soir. — L'assemblée à la maison mortuaire, près de l'église.

Ils vous prient aussi d'assister à l'Obit Solennel du Mois, qui sera célébré le lundi 26 juin, à 10 heures, en la même église.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 22 mai 1882, à heures, pour le repos de l'âme de Monsieur **Louis-Xavier Brunin**, époux de Dame **Elise Joiris**, décédé à Roubaix, le 8 avril 1882, dans sa quarante-sixième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint Martin, à Roubaix, le lundi 22 mai 1882 à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Mademoiselle **Marie Willem**, décédé à Roubaix, le 20 mai 1881, dans sa 22e année. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 22 mai 1882, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle **Zoé Dupont**, décédée à Roubaix, le 22 mai 1881, à l'âge de cinquante-et-un ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église paroissiale de Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 25 mai 1882, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur **Louis Delebecque**, décédé à Roubaix, le 28 novembre 1876, dans sa 63e année, et de Mademoiselle **Lucie-Henriette-Josèphe Delebecque**, décédée à Roubaix, le 18 avril 1872, dans sa soixante-troisième année. — Les personnes, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 22 mai 1882, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame **Adolphine Lefebvre**, veuve de Monsieur **Simon-Louis Lavancier**, décédée à Roubaix, le 12 avril 1882, à l'âge de 52 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 23 mai 1882, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur **Jules Leclercq**, époux de Dame **Célina Chermeux**, décédé à Roubaix, le 23 avril 1882, à l'âge de 60 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré au Maître-Autel de l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 22 mai 1882, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame **Amélie-Sophie Malfait**, épouse de Monsieur **Xavier Vandenberghe** décédée à Roubaix, le 15 avril 1882, dans sa 64e année. Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 23 mai 1882, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur **Pierre-Constantin-Joseph Beuscart**, administrateur de la Confrérie du Très Saint Sacrement, décédé à Roubaix, le 23 avril 1882, dans sa 76e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Vous êtes aussi prié d'assister à l'Obit que fera célébrer la Conférence de Saint-Martin, le mercredi 24 courant, à 8 heures, en la dite église.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mardi 23 mai 1882, à 10 heures 1/2, pour le repos des âmes de : Monsieur **Denis-Narcisse-Joseph Salembier**, décédé à Roubaix, le 20 février 1879, dans sa 80e année, et de son épouse **Henriette-Marie-Joseph Mulliez**, décédée à Roubaix, le 21 avril 1873, dans sa 62e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Lettres mortuaires et d'Obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*

NOTABILITÉS COMMERCIALES de Roubaix

AU GRAND BON MARCHÉ, 2 & 4, Grande-Rue
Confections pour Hommes et Enfants.

A LA PETITE JEANNETTE, 9, rue Saint-Georges
E. SOUTY, Chemiserie, Bonneterie, Ganterie.

A LA CONFIANCE, BRUNO-AGACHE,
Grande Rue, 50, à Roubaix
CHEMISERIE, BONNETERIE et GANTERIE

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du Journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la Rédaction.

Roubaix le 17 mai 1882.

Monsieur le rédacteur en chef,

Comme vous avez déjà eu la complaisance de publier dans votre journal quelques lettres venant des membres de la société de consommation de cette ville au sujet de la démission de ses administrateurs, j'ose espérer que vous aurez l'obligeance d'insérer encore la présente dans un prochain numéro, dans le but d'être utile aux intéresses.

Membre de cette société depuis son origine, je crois pouvoir dire que je trouve que les uns se vantent trop des résultats obtenus et que les autres ne peuvent raisonnablement prétendre à les remplacer sans donner d'avance une garantie sérieuse de faire mieux.

Le tableau ci-joint, dont les chiffres sont puisés à bonne source, prouvera que le prix moyen de 12 années payé à la Société pour un pain de gruau de 3 livres est de 68 c. 5. Ce prix étant encore aujourd'hui celui du jour, lorsque d'autres boulangeries livrent à domicile le pain de même qualité et de même poids à 55 c., il y a ainsi une différence de 13 c. 5 par pain. Dans ces conditions on trouvera sans doute qu'il n'a pas été difficile de produire de gros bénéfices, puisqu'elle n'a rendu d'une main qu'une partie de ce qu'elle a pris de trop de l'autre. Si je dis une partie, c'est que la Société, régie par des statuts impossibles, n'a bonifié que de 7 c. 5 de bénéfice moyen par pain et que jusque fin 1880, l'excédant n'a servi qu'à grossir une réserve déjà trop forte.

On ne dira pas que mon chiffre de 75 de bénéfice moyen alloué n'est pas exact, puisque je le prouve et on ne prétendra pas non plus que les boulangers qui vendent leur pain gruau à 55 centimes, vendent à perte, ayant de bonnes raisons de croire que leurs bénéfices ne sont pas inférieurs à ceux donnés par la Société de Consommation.

J'ai dit plus haut que des changements dans les statuts étaient nécessaires, je m'explique : Je pense que beaucoup, sinon tous mes confrères, seront d'avis que pour être membre d'une société de consommation, il faut nécessairement consommer de ses produits et que tout en ayant payé la cotisation d'entrée de 50 fr. (qui lui donne 2 fr. 50 d'intérêt l'an) un membre ne pourra venir un jour prendre sa part d'une réserve que d'autres membres auraient seuls créée par les bénéfices produits par leurs consommations.

Il faudrait aussi que l'art 31 dise qu'en cas de dissolution de la Société par ordre supérieur, la réserve serait partagée entre les sociétaires inscrits au moment de la dissolution, en proportion du nombre d'années depuis lesquelles ils font partie de la Société et *du montant de leurs consommations*. Evidemment, il ne serait pas juste qu'un sociétaire, membre depuis 12 ans ayant consommé pour 250 francs de pain par an, soit 3,000 fr. en tout, vienne prendre dans cette réserve une part égale à celle d'un autre membre qui en aurait consommé pour 9,000 francs dans le même laps de temps. Selon moi, en toute justice, la part de l'un doit être le triple de celle de l'autre.

L'article 30 devrait aussi changer et dire qu'une dissolution volontaire on causée par mésintelligence ne pourra être prononcée en assemblée générale que par les trois quarts des membres de la société, et qu'alors les 2/3, les 3/4 ou les 4/5 de la réserve reviendraient aux sociétaires, et l'autre 1/3, 1/4 ou 1/5 irait aux établissements de bienfaisance de la ville de Roubaix.

Un article additionnel appliquerait une amende de 0,50 centimes ou de 1 franc aux membres manquants aux assemblées générales.

Un dernier article donnerait le droit d'exclure de la société tout membre qui n'y prendrait pas le pain nécessaire à son ménage, ou qui serait indigne de faire partie de la société. Cette exclusion ne serait valable que prononcée à la majorité des voix par l'assemblée réunissant les trois quarts des membres de la société.

Pour conclure je fais des vœux pour qu'à l'avenir tous les achats de la société en farines, charbons, etc., se fassent publiquement par soumissions ; qu'à la diligence de M. Aimé Delattre, une assemblée extraordinaire (appliquant 2 fr. d'amende aux absents) soit convoquée sans retard ; que cette assemblée décide les modifications aux statuts que je demande ; qu'elle choisisse 3 administrateurs et 5 commissaires parmi ses membres ; qu'elle nomme s'il est besoin en leur remplacement un directeur gérant salarié et deux commissaires et qu'elle fixe le traitement de l'un, les pouvoirs et les devoirs des autres pour le bien-être futur des intérêts de tous.

Je vous remercie d'avance pour la publicité que vous voudrez bien donner à ma lettre et vous prie d'agréer, monsieur, mes civilités empressées.

L. A. DENDUYTS,
rue de Lille, 121.

Société de Consommation de Roubaix

Pour un ménage.

ANNÉES	PAINS	TOTAUX	BÉNÉFICES PAYÉS
1870	744	f. 392.20	f. 15.68
1871	854	615.15	43.05
1872	875	615.90	21.56
1873	780	606.45	48.52
1874	811	602.82	48.22
1875	850	522.00	52.26
1876	755	503.55	60.42
1877	829	598.46	83.78
1878	1007	715.68	107.35
1879	899	617.13	98.72
1880	832	502.54	84.37
1881	649	425.29	72.30
12 années..	9885	6777.77	736.23
moyenne par année.	824	564.81	61.35

Prix moyen payé par pain de gruau, 0,68 c. 5. — Bénéfice moyen reçu par pain de gruau, 0,07 c. 5. — Le prix net payé par pain gruau est donc en moyenne de 0,61 c.

De 1870 à 1881 le prix du pain de gruau de la Société de Consommation a varié de 50 à 82 c.

Belgique

Le cas de l'avocat américain Goodhue. — On sait dans quelle situation d'esprit se trouvait l'inculpé Goodhue, depuis son arrestation à Bruxelles et surtout depuis son transfert à Tournay et son retour à la prison des Petits-Carmes à Bruxelles. Cette situation très-pénible a nécessité, paraît-il, l'intervention de médecins aliénistes qui seraient chargés de s'assurer de l'état mental du prisonnier étranger. C'est du moins ce qui a été révélé aujourd'hui à l'audience de la 5e chambre de la cour d'appel de Bruxelles, faisant le service des mises en accusation.

Goodhue devait comparaître aujourd'hui au plus tard ainsi que nous l'avions annoncé, devant la chambre des mises en accusation pour être entendu, ainsi que son conseil Me A Prins, sur ses moyens d'appel, contre l'ordonnance de la chambre du conseil du tribunal de Tournay qui a maintenu la détention préventive de l'inculpé pour cause d'intérêt public et des nécessités de l'instruction.

A 11 heures et demie, Goodhue n'ayant pu être extrait de la maison d'arrêt pour la comparution, Me Prins, a pris la parole pour expliquer cette absence et pour demander à la cour d'ajourner à la semaine prochaine la comparution de son client, les médecins aliénistes chargés de constater son état mental n'ayant pu encore déposer leur rapport.

Le ministère public, représenté par M. Gilmont, substitut du procureur général, s'est borné à déclarer ne pas s'opposer à la remise dans ces conditions.

La cour a donc remis la comparution à la semaine prochaine, mais sans fixation de jour.

FAITS DIVERS

Après le procès que S. M. l'Impératrice Eugénie vient de gagner contre la municipalité marseillaise, voici une autre affaire qui se présente :

Cette fois, il s'agit encore d'une famille royale détrônée.

S. M. François II, roi de Naples, intente dans son ancienne capitale un procès au gouvernement italien, auquel il réclame la restitution d'une somme de 12 millions de ducats, saisie en 1860 par le général Garibaldi.

Cette somme faisait partie de la fortune privée de la famille royale de Naples.

C'est l'avocat Castrone qui en demande le remboursement, y compris les intérêts, au nom de l'ancien roi.

— On sait qu'une souscription a été ouverte pour élever une statue à Alexandre Dumas. C'est Gustave Doré, l'éminent artiste, qui a été chargé de cette œuvre.

Il a choisi parmi les portraits du célèbre romancier qu'il avait à sa disposition, celui qui le représente à l'âge de quarante-cinq ans, alors qu'il était dans la force de l'âge et du talent. Dumas est assis, en costume de travail, tel qu'il était chez lui : chemise bouffante, aux plis cassés, col nu, tête haute.

Sur le socle en pierre est un groupe que Gustave Doré termine en ce moment. Il est formé de trois personnes : une belle jeune fille lisant dans un livre qu'elle tient sur ses genoux ; près d'elle un jeune homme l'écoute attentivement ; un ouvrier, placé à la gauche de la jeune fille, suit avec recueillement cette lecture qui le passionne au point que son outil demeure en sa main inactive.

Cette statue sera coulée en bronze et s'élèvera sur la place Malesherbes, à deux pas de la demeure actuelle de M. Alexandre Dumas, fils. Le bronze sera fourni par l'Etat, qui a voulu s'associer à cet hommage rendu à la mémoire d'un de nos plus grands écrivains. Les fondeurs ne réclameront que la dépense qu'ils auront faite, et enfin Gustave Doré se contentera, a-t-il dit, avec la bonhomie qu'on lui connaît, de l'honneur d'avoir exécuté cette statue de maître.

— M. Paul Desmarets, directeur de notre Observatoire, a reproduit par la photographie les différentes phases de l'éclipse de soleil qui n'a été qu'en partie visible à Douai. Elle a commencé à 6 h. 11 m. 36 s.

La grandeur photographique du soleil sur les épreuves est de 3 cent. de diamètre. Plusieurs taches solaires y sont marquées nettement. Elles se trouvent assez près de l'échancrure.

La durée de la pose a été d'environ 1 à 2/1000 de seconde, et les plaques au gélitano bromure étaient d'une préparation spéciale.

Les épreuves photographiques sont affichées à la porte de l'Observatoire.

ETINCELLES

Au restaurant.

Un bourgeois et sa bourgeoise finissent de dîner. Le mari demande des cigares. Il en prend un énorme. La dame regarde le prix marqué sur la boîte, et, stupéfaite :

— Un cigare d'un franc !... merci !... tu vas bien !...

— Mais, ma chère amie, il n'y a rien de trop bon quand on est avec une dame !...

Une petite fille apercevant un officier de paix coiffé de son tricorne :

— Qu'est-ce que c'est que ce monsieur-là ?

— C'est un monsieur qui met d'accord les gens qui ne le sont pas.

— Ah !...

Et après un moment de réflexion :

— Alors, Salomon était un officier de paix ?

En police correctionnelle :

Le président interpelle un filou impénitent dont le casier judiciaire est orné de neuf ou dix condamnations.

— Avez-vous à ajouter quelque chose pour votre défense ?

— Oui, mon président ; je demande ma mise en liberté provisoire et le renvoi de mon affaire après la réforme de la magistrature...

INFORMATIONS

Conseil des ministres

Paris, 20 mai.

Les ministres se sont réunis ce matin en conseil à l'Elysée. Toutefois, la séance a été très courte ; elle n'a duré que de neuf heures à dix heures.

On a commencé à discuter le projet de la mairie centrale de Paris. On s'est occupé, notamment, mais sans statuer, de la question de savoir si le budget de la préfecture de police devrait être rattaché à celui de l'Etat.

Le conseil a reçu communication du texte définitif de la convention avec la Compagnie d'Orléans, qui a été signée hier et qui va être déposée aujourd'hui sur le bureau de la Chambre.

Aux termes de cette convention, la Compagnie se charge de la construction de 600 kilomètres de lignes nouvelles et reçoit de l'Etat, comme Compagnie fermière, pour les exploiter, 800 kilomètres de chemins de fer construits par l'Etat.

La Compagnie s'engage à une réduction de 7 0/0 sur les tarifs de grande vitesse qui déterminera une réduction équivalente de l'impôt de l'Etat, sous réserve d'une réduction plus grande quand l'Etat en aura lui-même, effectué une plus considérable.

Par contre, l'Etat garantit la Compagnie contre tout rachat pendant quinze ans.

Le conseil s'est enfin occupé des affaires d'Egypte.

Les collectivistes de Roanne

Roanne, 19 mai.

Le parti collectiviste continue à s'occuper très activement du jeune Fournier, le tisseur qui a tenté de tuer M. Bréchard. Au cours de la réunion privée qui a eu lieu *dimanche matin* dans la salle de Venise, à Roanne, une tombola a été tirée au profit du jeune homme. Cette tombola a produit, dit le *Salut public*, une somme d'environ 200 fr., destinée à payer l'avocat de Fournier devant la cour d'assises.

Le Grand prix de Rome

Paris, 20 mai.

Voici les noms des jeunes artistes qui ont été admis à l'entrée en loges, pour le concours du grand prix de Rome, composition musicale. Le jugement a été rendu à deux heures : MM. Pierné, Marty, Leroux, Vidal, élèves de M. Massenet ; M. Taillade, élève de M. Delibes.

La fête du 14 juillet

Paris, 19 mai.

Les préfets viennent d'être invités par une circulaire en date de ce jour, à présenter leurs propositions pour les décorations de la Légion d'honneur, à l'occasion de la fête du 14 juillet.

Le dernier terme de rigueur assigné par la circulaire est fixé au 1er juin.

La Loterie algérienne

Le comité de la Loterie nationale algérienne a décidé que les gagnants, qui n'ont pas encore réclamé leurs lots, sont autorisés à en toucher le montant jusqu'au 26 juin prochain, jour de clôture des opérations, ce qui augmentera de deux mois le délai primitif.

Passé cette date, les lots non réclamés seront acquis à l'Œuvre.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

A la Chambre

LE BUDGET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Paris, 20 mai.

La commission du budget a décidé la suppression des crédits de censure.

Elle a rétabli les sous-crédits d'instruction redemandés par M. J. Ferry, ainsi que le crédit des facultés de théologie.

Mais, vu le petit nombre des membres qui ont pris part au vote, cette dernière question sera ultérieurement reprise.

ÉTRANGER

LE COURONNEMENT DU CZAR

L'ambassadeur allemand à Saint-Pétersbourg a loué à Moscou un palais pour une période de quatre mois. On en infère que le couronnement du czar aura lieu dans l'ancienne capitale russe, car on ne verrait aucun motif à un voyage de l'ambassadeur d'Allemagne au centre de la Russie, si ce voyage ne lui était pas commandé impérieusement par ses fonctions.

P. LAVROFF

Contrairement à ce qui a été avancé par plusieurs journaux, aucune mesure nouvelle n'a été prise relativement au socialiste russe P. Lavroff, qui reste bel et bien expulsé.

LES AFFAIRES D'ÉGYPTE

Paris, 20 mai.

Il est inexact que les cabinets de Paris et de Londres aient été pressentis sur la question de savoir s'il ne conviendrait pas de provoquer, à bref délai, une conférence internationale à l'effet de régler tous les points de la question égyptienne, pouvant donner lieu à des complications ultérieures.

Nous croyons savoir que les gouvernements français et anglais regardent toute conférence comme inutile.

Les deux gouvernements estiment que leur action commune et l'intervention de la Porte seront suffisantes pour dénouer la crise, qui semble du reste n'avoir pas du tout de caractère inquiétant.

La circulaire de la Turquie, que certains journaux qualifiaient d'avance de défi inspiré par M. de Bismarck, est considérée dans les cercles diplomatiques comme ne devant modifier ni la situation actuelle ni les résolutions prises.

Alexandrie, 20 mai.

Une velléité de résistance, à une action combinée des flottes avait traversé l'esprit d'Arabi et de ses collègues ; mais l'opinion publique, très opposée à une pareille éventualité, l'a emporté.

Les ministres se sont laissé convaincre. Au fond, ils n'ont jamais eu la pensée de résister. Mais ils ont paru faire des concessions pour se ménager de bonnes conditions lors de leur chute prochaine et certaine.

Le khédive voudrait bien se rendre à Alexandrie, comme il le fait tous les ans à pareille époque. Il se trouverait d'ailleurs plus en sûreté à Alexandrie qu'au Caire, mais il n'ose pas quitter la capitale, de crainte qu'on ne s'oppose à son départ.

La flotte anglo française est arrivée ici ce matin, à six heures.

Les consuls de France et d'Angleterre vont avoir à régler la situation, ce qui ne sera pas commode.

Tout est calme.

On télégraphie d'Alexandrie au *Times*, 19 mai :

« Les prisonniers circassiens sont partis ce matin à bord d'un vapeur autrichien.

UNE CÉRÉMONIE A L'ÉLYSÉE

Hier a eu lieu, au palais de l'Elysée, la cérémonie de la remise de la barrette à S. E. le cardinal de Lavigerie, archevêque d'Alger.

Il y a quelque temps déjà, le garde-noble pontifical, M. le comte Cecchini, s'était rendu à Tunis pour la présentation de la calotte cardinalice à Mgr Lavigerie et était retourné ensuite à Rome rendre compte de sa mission au Saint-Père. Lundi dernier, le comte Cecchini se remit de nouveau en route pour se rendre à Paris, afin d'assister à la remise de la barrette de cardinal à Son Eminence.

Hier matin, à dix heures, M. Mollard, introducteur des ambassadeurs, en costume officiel, portant le grand-cordon de Saint-Grégoire, partait de l'Elysée avec quatre voitures de gala, escorté d'un peloton de cavalerie, pour aller prendre Mgr Lavigerie et sa suite, rue Pergolèse, 48 ; en même temps, un bataillon du 89e de ligne, avec *le colonel, le drapeau, la musique, se rangeait* dans la cour d'honneur de l'Elysée.

A onze heures moins cinq minutes, le cortége arrivait : dans la première voiture se trouvait le nouveau cardinal ; l'ablégat, Mgr Ferratta et M. Mollard.

Dans la seconde voiture avaient pris place : le R. P. Charmetan, directeur des écoles d'Orient ; l'abbé Grussenmeyer, vicaire général et le comte Cecchini, garde-noble.

Les deux autres voitures étaient occupées par la suite des prélats et des invités.

S. E. le cardinal était revêtu de son costume épiscopal ; sa personne vénérable et son grand air ont produit une vive impression. M. le vicaire général portait sur un coussin de velours cramoisi les insignes du cardinalat.

Au bas du perron, S. E. a été reçue par le commandant de la maison militaire du président, et le cortége s'est immédiatement dirigé vers la chapelle, pendant que la musique exécutait une marche triomphale.

Pour la première fois depuis l'avènement de M. Grévy à la présidence de la République, une messe a été dite à l'occasion de pareille cérémonie ; c'est le R. P. Charmetan qui a officié. Assistaient seulement au service divin : la suite, les invités, la maison militaire, Mmes Grévy et Wilson, ainsi que plusieurs autres dames de leur entourage.

Après la messe, qui n'a pas duré 25 minutes, Son Eminence l'ablégat, le garde-noble et la suite, ont été introduits par M. Mollard dans le salon d'honneur où se tenait le président de la République, assisté du ministre des affaires étrangères, du ministre des cultes et du personnel de sa maison.

A ce moment a eu lieu la présentation des insignes cardinalices à M. Grévy par le garde-noble, et Mgr. Ferrata a adressé quelques paroles de bienvenue au président.

Puis, Son Eminence le cardinal Lavigerie a pris à son tour la parole et a dit en substance que l'on tenait à récompenser ici les missionnaires dont il était le représentant.

On a beaucoup remarqué la phrase dans laquelle, faisant allusion à son manteau de cardinal, il a ajouté : « Le sang des missionnaires avait déjà donné à ce manteau sa couleur écarlate. »

Après une courte réponse, M. le président de la République a remis aux mains de Son Eminence les insignes de sa nouvelle dignité, puis l'assistance est passée dans un salon voisin, où une collation était servie.

M. le président a remis alors à l'ablégat Mgr Ferrata et au comte Cecchini, garde-noble, la décoration d'officier et de chevalier de la Légion d'honneur.

A une heure, S. E. le cardinal-archevêque d'Alger, sa suite et ses invités, étaient reconduits avec le même cérémonial à l'hôtel de la rue Pergolèse.

LES ÉVÈNEMENTS D'IRLANDE

Londres, 20 mai, 10 h., matin.

Quoique MM. Dillon, Sexton et Parnell aient condamné le nouveau bill de répression pour l'Irlande, on remarque toutefois que le langage de M. Parnell a été moins violent que d'ordinaire et n'a point de caractère d'obstruction. M. Gladstone fera probablement quelques concessions sur des questions de détails, sans discussion en comité.

La réponse de lord Spencer, vice-roi de l'Irlande, à la corporation de Dublin, relativement au désir du gouvernement de voir l'ordre rétabli à un tel point que le gouvernement puisse étudier la question d'une autonomie administrative en Irlande, indique que le cabinet persiste dans sa politique de conciliation.

LES ÉVÈNEMENTS D'AFRIQUE

Tunis, 19 mai, 10 h. 45 soir

La fête donnée hier soir par le ministre résident a été splendide sous tous les rapports. Les invités, en très grand nombre, remplissaient les salons et les jardins de la résidence, qui étaient ornés avec bon goût et illuminés *à giorno*. Tous les officiers de l'armée de terre et de mer, deux amiraux et quatre généraux français, tous les ministres et officiers du bey, le corps consulaire en grand uniforme, la colonie et les diverses administrations y assistaient. La musique du 4e régiment de zouaves a joué ses plus beaux airs dans le jardin.

Ce que je tiens surtout à faire ressortir et ce qui a causé surtout une satisfaction à la colonie française et aux représentants de la France, c'est la présence, en grand uniforme, du représentant de l'Italie avec tout son personnel. M. Raybaudi a demandé à être présenté officiellement à nos amiraux et à nos généraux, ce qui a été fait par notre ministre. Toute la colonie française a été heureuse de ce fait, qui prouve un rapprochement depuis longtemps souhaité. Le gérant du consulat d'Italie s'est longuement entretenu avec nos amiraux et généraux. Nous considérons cette démarche du représentant de l'Italie comme un acheminement à la reconnaissance de notre protectorat sur la Régence et à l'aplanissement de toutes les difficultés qui existent encore à ce sujet. Nous y gagnerons tous.

Le bey, n'étant pas venu à la fête, s'est fait représenter par ses ministres et par ses généraux. Notre ministre a tenu particulièrement à s'entretenir avec les notables indigènes du pays, venus en très grand nombre. Ils ont été enchantés de l'affabilité de M. Cambon. Les ulémas se sont fait représenter, n'ayant pu venir en personne. Mais toutes les corporations tunisiennes étaient représentées à cette fête.

Notre escadre restera jusqu'à lundi sur rade de la Goulette.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du 20 mai 1882.

Présidence de M. BRISSON

LE BUDGET DE 1870

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant règlement définitif du budget de 1870.

M. Baïhaut, rapporteur, explique que les retards subis par les comptes de 1870 sont dus à des circonstances exceptionnelles.

C'est seulement à la fin de 1876 que la Cour des comptes a pu terminer son travail. La dissolution de la Chambre vient bientôt interrompre les travaux de la commission parlementaire et le rapport n'a été déposé qu'en 1879. Mais la précédente législature a pris fin avant qu'un vote fût intervenu.

La nouvelle commission, saisie des comptes de plusieurs années, a cru devoir hâter le débat en ce qui concerne les comptes de 1870. Elle a eu surtout à se préoccuper de la question militaire. La nation qui depuis onze ans a consenti à tant de sacrifices pour l'organisation de sa défense, a droit de savoir quel usage est fait des ressources qu'elle met à la disposition du gouvernement. La force militaire d'une nation a pour principal élément, de nos jours, l'effectif des hommes sous les drapeaux. Il *faut donc* s'assurer que l'effectif légal est régulièrement entretenu.

En 1870, on a négligé de s'en assurer. Il résulte des documents officiels qu'il y avait dans l'effectif un déficit de 53,821 hommes.

En 1869, M. le maréchal Niel disait que les régiments de ligne, en hiver, devaient avoir 1,620 hommes, et au moment de la mobilisation ils n'en avaient que 11 à 1,200.

La commission des comptes n'a donc pu calculer la dépense réelle sur les chiffres des effectifs déclarés présents. Les feuilles de journée manquaient. Plus tard, on les a retrouvées.

Comment, la commission l'ignore.

La commission n'a pas accepté non plus la proposition qui lui était faite de calculer les effectifs entretenus sur la dépense faite. Les congés avec affectation de solde ont fait supporter à l'Etat une dépense non justifiée.

Où sont passées les différences ? On ne sait.

M. d'Audiffret-Pasquier, dans un rapport à l'Assemblée nationale, a indiqué la difficulté : La Cour des comptes, dit-il, pourrait seule connaître la vérité par les pièces comptables. Et ces pièces comptables, la Cour des comptes ne les a pas eues.

Les procès-verbaux de revues sur le terrain que doit passer l'intendant n'ont pas été dressés, malgré les circulaires réitérées du maréchal Niel en 1867 et 1868.

La commission n'a pu obtenir une réponse précise sur l'existence ou l'absence de ces procès-verbaux ; c'est à grand'peine qu'elle a pu avoir une réponse équivoque et dubitative. Les bureaux se sont renvoyés la question l'un à l'autre, *sans répondre jamais.*

La vérité est que ces revues n'ont pas été passées et que le chiffre réel de l'effectif ne peut pas être connu.

La Cour des comptes a fait toutes les vérifications qui demeuraient possibles, et la Chambre peut voter sur son rapport. Mais elle a dû renoncer à vérifier les chiffres des effectifs. Ce n'est pas sans émotion que la commission constate l'absence des revues d'effectifs pendant plusieurs années après 1870.

Voici pourquoi la commission demande que ces revues d'effectifs soient passées régulièrement, fréquemment, inopinément, pour qu'on puisse constater les abus s'il y en a.

L'orateur entre dans des détails très développés sur les moyens à employer pour vérifier l'effectif. Il demande qu'on revienne au système de 1831, ce à quoi consent M. le ministre de la guerre.

La commission déclare que le contrôle de la Chambre sur les comptes est illusoire, parce que la Chambre n'a pas les moyens de contrôler les dépenses et que la responsabilité ministérielle n'est que fictive.

L'orateur rappelle la proposition faite par M. Brisson de créer dans le Parlement un bureau de comptabilité. Il y a certainement quelque chose à faire. La commission se déclare impuissante en l'état des choses. (*Mouvements.*)

La Chambre a un devoir à remplir envers le pays et envers l'armée. Sans récriminer contre le passé, il faut veiller à ce que les désastres passés ne soient pas une leçon perdue

La Chambre décide qu'elle passera à la discussion des articles.

Les articles 1 à 24 sont mis aux voix et adoptés, ainsi que l'article additionnel.

L'ensemble du projet de loi est adopté à la majorité de 390 voix contre 59, sur 449 votants.

La première délibération sur le projet de loi relatif à l'enseignement secondaire privé est ajournée à lundi, le rapporteur s'étant trouvé subitement indisposé.

Lundi à 2 heures, séance publique.

La séance est levée à trois heures et demie.

DERNIÈRE HEURE

(*Service télégraphique particulier*)

Mouvement judiciaire

Paris, 21 mai.

Sont nommés :

Juge-de-Paix de Solre-le-Château, M. Dupont ; suppléant, M. Michaux ;

Juge-de-Paix du canton de Cambrai-Ouest : M. Berly ;

du canton de Douai-Sud : M. Legrand ;

du canton de Quesnoy-Est : M. Veler.

Le Salon

Paris, 21 mai 1882, 7 h. 25 matin.

La médaille d'honneur du Salon pour la section de peinture, a été décernée à M. Puvis de Chavanne, pour la section de gravure, à M. Wattner. Pour la section de sculpture, elle ne sera pas décernée par suite de l'insuffisance du nombre des votants.

Une cassation d'arrêt

La Cour de Cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'Assises de la Seine, condamnant un juré pour défaut de prestation de serment. Ce même arrêt déclare contraire à la loi, la suppression de la partie religieuse dans la formule du serment.

La santé du général Cissey

Le général de Cissey est très-gravement malade.

Voyage de M. Cambon

M. Cambon est parti hier de Tunis pour la France, où il vient passer une quinzaine de jours. Le bey partira aujourd'hui pour la Goulette.

Incendie d'un cuirassé

Le cuirassé, le *Fulminant*, a pris feu aujourd'hui, en rade de Cherbourg. Les dégâts sont peu considérables.

Inauguration de l'ossuaire de Montebello

Hier a eu lieu en présence des délégués français et italiens, l'inauguration solennelle de l'ossuaire élevé sur l'emplacement du champ de bataille de Montebello. Des discours pacifiques ont été prononcés.

Bulletin du Commerce

LAINES

Londres, 20 mai.

L'ensemble des prix de la première semaine d'enchères de laines coloniales établit les cours moyens des dernières ventes.

Il y a eu moins d'ardeur aux achats des laines d'Australie de nature supérieure, et les prix ont été proportionnés à leur finesse inférieure à celle des têtes de marques identiques.

Par contre, la concurrence pour les bonnes laines courantes à peigne du Port Philippe et de Sydney entraîne quelques acheteurs vers les prix les plus élevés de la première série.

Les croisées les plus communes et défectueuses, qui ne conviennent pas à l'exportation, sont en baisse de 1/2 denier.

Pour les agneaux *fins et propres d'Australie*, la demande est active aux prix élevés de mars, en raison de leur rareté. Malgré l'abondance des qualités défectueuses, les prix restent assez fermes.

On remarque une bonne demande pour les *Cap* propres et courantes sans changement sur les dernières ventes.

Par suite de la bonne situation de l'industrie de la draperie et du cardé en Angleterre, les *pieces* et *abats* d'Australie sont très recherchés, parfois avec une faveur, ainsi que toutes les qualités fines et propres.

Jusqu'à présent, le choix a été très satisfaisant dans toutes les provenances. Parmi les nouveaux arrivages de la *Nouvelle Zélande*, on semble beaucoup apprécier les suints supérieurs pour chaîne peignée.

Selon la statistique du ministère du commerce des îles britanniques, l'exportation de la draperie et des tissus cardés a augmenté de fr. 23,120,150, pendant les 4 premiers mois de cette année, comparés à l'exercice correspondant de 1881. Il y a, pour la même période, une diminution de fr. 9,682,975 des exportations de tissus en laine peignée.

Jusqu'à ce jour, on a offert 47,061 balles, desquelles 44,285 balles sont vendues et 2,776 balles retirées. Dans les 4 catalogues de la deuxième semaine, on offrira *11,250 balles Sydney, 13 250 Port-Philippe, 2,800 Adélaïde*, 2,250 Van Diémen, 500 Swan River, 8,050 Nouvelle-Zélande. — Ensemble 38,000 balles d'Australie et 2.400 balles du cap de Bonne-Espérance. Il n'y aura pas de ventes le 24 et du 27 au 30 de ce mois.

PAUL PIERRARD.

Cotons

Le Havre 20 mai.

Cotons (clôture), calmes, prix sans changement. Vente de la journée 800 balles.

Liverpool, 20 mai.

Cotons (clôture du marché) — Vente de la journée 10,000 balles dont 2000 pour la spéculation et l'exportation et 8000 pour la consommation.

Marché soutenu.

Importations du jour 3,000 b.

Produits divers

Anvers, 20 mai.

Froments rares. On cote roux d'Amérique 30,25 les 100 kilos.

Seigles lourds, prix en baisse.

Pétrole tendance baisse.

Disp. 18 1/4, courant 18 0/0, juin 18 0/0 juillet 18 1/2 août 19 0/0, sept. 19 1/8, 4 dern. 19 1/4.

Sucre tendance calme.

Disp. 57,50.

Oct-déc. 53,37 1/2.

Cafés calmes. Vente difficile, prix sans changement appréciale.

Londres, 20 mai.

Temps beau.

Cargaisons flottantes.

Marché très calme.

Cargaisons arrivées 5, à vendre 11.

Londres, 29 mai.

Sucres bruts soutenus.

Sucre de betterave ferme, affaires calmes.

Sucres raffinés fermes.

Sucres en pains calmes, prix fermes.

Sucres cristallisés fermes.

Nantes, 20 mai.

Sucres faibles. On a vendu 599 barriques et 567 Antilles françaises. On cote sucres de toute provenances 59,25 à 59,50.

Cafés. On a vendu 428 ballottins Réunion pointu à prix secret.

Saint-Pétersbourg, 19 mai.

Change Paris 2 fr. 57 1/4 pour un rouble.

LE SIROP DE RAIFORT IODÉ DE GRIMAULT ET Cie, contient les principes antiscorbutiques du Cresson, Raifort, Cochléaria, intimement combinés avec l'iode. Depuis vingt années, il est employé par les médecins de Paris pour combattre les maladies de l'enfance. C'est un puissant modificateur du lymphatisme et des scrofules qui se traduisent généralement par la pâleur et la mollesse des chairs, des engorgements des glandes du cou, des éruptions de la peau de la tête et du visage, des gourmes, des accès, furoncles, etc.

Il est considéré comme le meilleur succédané de l'huile de foie de morue et un excellent dépuratif du sang. 19886

CHARBONNAGES DE SYBILLA

Les organes les plus compétents de l'industrie houillère, le *Charbon* et le *Journal des Mines*, ont publiés des articles fort satisfaisants sur l'avenir de la *Société anonyme des Charbonnages de Sybilla*. Cette Compagnie possède tous les éléments de succès ; elle peut produire à très bon marché et elle est assurée de la vente de ses produits, rien que par les besoins de la consommation locale.

La production de la Compagnie de Sybilla, qu'on évalue en 30.000 tonnes par an, pourra être doublée quand l'extraction se fera au moyen de deux puits. La galerie qui doit recouper toutes les couches reconnues est déjà percée sur une longueur de 250 mètres. Les couches reconnues varient de 40 centimètres à 1m25 d'épaisseur et peuvent justifier une très large et très lucrative exploitation.

Tout permet d'espérer que les actionnaires de *Sybilla* seront rapidement récompensés de leur confiance dans l'avenir d'une affaire conduite par des hommes honorables et compétents et dont les produits seront de nature à provoquer une plus-value considérable sur les cours actuels. La probabité d'un revenu annuel de 10 à 15 0/0 est un puissant attrait pour l'Epargne qui, par le temps qui court, ne trouve que des placements peu rémunérateurs lorsqu'elle refuse, avec raison, de mettre dans son portefeuille des titres qui ne présentent pas une sécurité absolue. 19884

Sauvez les Enfants

Sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE
Du BARRY, de Londres

M. le docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et caséine — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (éléments dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farinacées, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 31 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain,) la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes, d'enfants et d'adultes dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux étiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue.

Citons quelques preuves de son efficacité même dans les cas les plus désespérés.

Cure no 100,180. — Ma petite Marie, chétive frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre sur le conseil du médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche rose et magnifique de santé. J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 juillet 1880.

Cure no 80,416. — M. le docteur F. W. Beneke, professeur de médecine à l'Université, fait le rapport suivant à la clinique de Berlin le 8 avril 1879 :

« Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalescière Du Barry.

» L'enfant souffrait, sans cause apparente d'une atrophie complète avec vomissements continuels que résistaient à tous les traitements de l'art médical. La Revalescière arrêta immédiatement les vomissements, et rétablit la santé de l'enfant en six semaines de temps.

« Cure no 85,410. — Rue du Tunnel, Valence (Drôme) — Juillet 1873. — Ma nourrice m'ayant rendu mon enfant âgé de trois mois et demi entre la vie et la mort, avec une diarrhée et des vomissements continuels, je l'ai nourri depuis de votre excellente Revalescière. Dès le premier jour l'enfant allait mieux et après trois jours de ce régime, il reprit sa santé. — ELIZA MARTINET ALBY.

Cure no 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac ou nuit et des insomnies horribles. — BORREL, rue Cerbonnetty, rue du Balai, 11.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boites : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 1/2, 16 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boites de 36 à 80 fr. FRANCO. — Dépôt à Roubaix, chez MM. Morelle-Bourgeois ; Destombes épicier, sur la Place ; Boubert, Epicerie centrale, 13, rue Saint-Georges ; à Tourcoing, chez M. Bruneau, pharmacien, rue de Lille ; Despinoy, épicier, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. DU BARRY et Cie (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

Propriétaire-Gérant : ALFRED REBOUX.
Roubaix — Imp. ALFRED REBOUX